



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : rue de Larnet

Référence cadastrale : AB 0227

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : lavoir de quartier, abreuvoirs voutés intégrés mur en pierres

Photographie(s):



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : LAVOIR DES CAGOTS

Adresse : Chemin du Chrestia

Référence cadastrale : pas de numéro de parcelle, situé entre les parcelles AB 127-129-130

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Bourg

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :
Accès par chemins ruraux

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en état

- Description sommaire du bâtiment : ancien lavoir dit « des Cagots »

Photographie(s):



lavoir des Cagots
Chrestia



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 7 rue de Larnet

Référence cadastrale : AB 0530

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : ancien, toit neuf

- Description sommaire du bâtiment : maison ancienne, porte d'entrée intéressante, meurtrières

Photographie(s):



maison Balencie



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1 impasse du Bourguet

Référence cadastrale : AB 222

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état, toutefois présence d'une lézarde coté nord (coté cimetière)
- Description sommaire du bâtiment : maison forte, 16^{ème} siècle



maison Campagne

Photographie(s):



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : chemin du Kiosque

Référence cadastrale : A11

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : croix en pierre datée 1915

Photographie(s):





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 10 impasse du Bourguet

Référence cadastrale : AB 0199

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en état

- Description sommaire du bâtiment : maison traditionnelle du quartier Béziat/ Chrestia, petit escalier de pierre qui mène à la porte d'entrée, basse et étroite

Photographie(s):



maison D.
Drilhole impasse
Bourguet



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 5 rue de l'école 64490 LESCUN

Référence cadastrale : AB 0266

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état
- Description sommaire du bâtiment : maison du 16^{ème} siècle, maison forte

Photographie(s):





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 9 rue de l'Eglise

Référence cadastrale : AB 0221

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : ancien, renouvellement de la toiture

- Description sommaire du bâtiment : maison du 19^{ème} siècle, de grande taille, la facade sud présente des encadrements de portes intéressants.. Projet en cours d'élaboration , PC pour logements sociaux et salle communale.

Photographie(s):



maison Lassalette



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 3 impasse du Bourguet

Référence cadastrale : AB 0220

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état, le toit semble assez vétuste

- Description sommaire du bâtiment : maison de maître du 19^{ème} en L, avec retour sur maison forte (grange attenante).

Photographie(s):





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse Chemin vieux

Référence cadastrale : AB 0585

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : ancien, toit vétuste

- Description sommaire du bâtiment : maison ayant gardé les caractéristiques architecturales des quartiers Béziat/ Chrestia, escalier en pierres menant à une porte d'entrée basse, petites ouvertures...

Photographie(s):





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : rue de l'école

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : abreuvoir intégré dans le mur, alimenté par le réseau d'eau potable.

Photographie(s):





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : chemin vieux

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

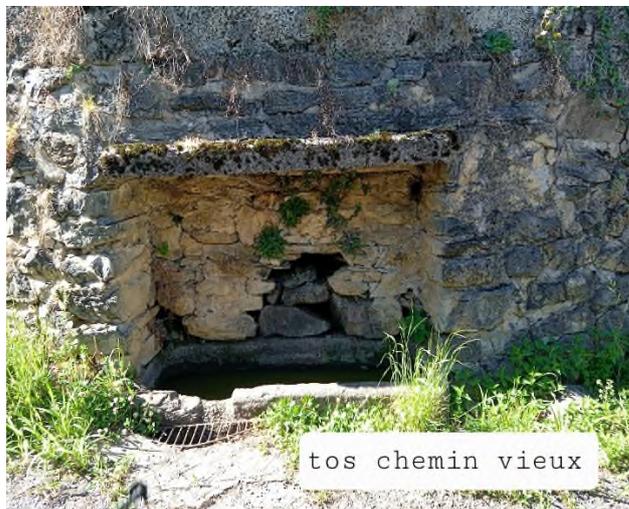
Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : mur du fond abîmé,, le reste en état
- Description sommaire du bâtiment : ancien abreuvoir intégré dans le mur

Photographie(s):



tos chemin vieux



tos chemin vieux



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : rue de l'Eglise

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en état
- Description sommaire du bâtiment : abreuvoir inséré dans un mur

Photographie(s):





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 3 ruelle d'Ansalose

Référence cadastrale : AB 0255

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : calades traditionnelles et anciennes sur entrée de maison.



Photographie(s):



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2 rue de l'école

Référence cadastrale : AB 0304

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état, toiture récemment refaite

- Description sommaire du bâtiment : maison de maître, de grande taille avec galeries vitrées et en bois au sud, jardin abritant un petit pavillon avec un toit de 4 pans.

Photographie(s)





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 11 rue de l'Eglise

Référence cadastrale : AB 0219

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : Porche du 16^{ème} siècle, Eglise du 17^{ème} siècle

Photographie(s):



église et porche



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : FONTAINE DE LA CURETTE

Adresse : Chemin de la Curette

Référence cadastrale : pas de numéro de parcelle. Situé entre la parcelle AB 595 et la parcelle A11

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : abîmé, détruit en partie
- Description sommaire du bâtiment : Vestiges de la fontaine alimentant les Bains de Lescun

Photographie(s) :



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : place du lavoir de Beilhes

Référence cadastrale : AB 153

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : bon état

- Description sommaire du bâtiment : Lavoir principal de Lescun

Photographie(s):

